

Le Comité de Bassin d'Emploi Lille Métropole

Statut :

Association selon la loi française de 1901.

Missions :

L'association a pour objet de contribuer à la **promotion** et au **développement de l'emploi** sur le territoire de l'arrondissement de Lille par :

- L'organisation et l'animation d'un **dialogue** entre les acteurs locaux et les partenaires sociaux, centré sur le territoire de la sous-région ;
- Des **propositions** et des expérimentations d'actions en faveur de l'emploi, desquelles il peut participer à la mise en œuvre ;
- La **gestion de dispositifs** intéressant le développement de l'emploi, de l'économie, du développement des compétences et de l'insertion professionnelle ;
- L'observation des **évolutions du marché** du travail et de l'environnement économique.

Composition :

- 10 **élus** ;
- 10 représentants **des Organisations d'employeurs** et Chambres consulaires ;
- 10 représentants de **Syndicats de salariés** ;
- 10 représentants d'**Associations**, d'Economie sociale et solidaire, de personnalités qualifiées.

Les Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation de Tournai-Ath-Lessines et de Mouscron-Comines

Statut :

Organes consultatifs paritaires créés par décret de la Région Wallonne.

Missions :

Les CSEF ont pour objet de **rassembler**, coordonner, évaluer et agir dans les domaines de l'emploi et de la formation et ce, via avis, recommandations ou **initiatives** sur toutes les matières concernant **l'emploi et la formation** et notamment à propos de :

- L'analyse des **besoins du marché de l'emploi**, en ce compris, les besoins de formation ;
- La régulation de l'offre de formation ;
- L'offre d'insertion ;
- **L'animation de la Commission Consultative sous-régionale du dispositif intégré d'insertion** (dispositif regroupant un ensemble de services coordonnés et complémentaires en matière de formation et d'insertion socioprofessionnelle ;
- Le plan annuel d'action du Forem.

Composition :

- **Un Président**,
- 8 représentants des **Organisations syndicales** ;
- 8 représentants des **Organisations patronales** ;
- Le Directeur de la Direction régionale de **Forem Conseil** ;
- Un membre issu d'un **organisme de Développement économique**.

De Sociaal-economische Raad voor de Regio Zuid-West-Vlaanderen

Statut :

Organe consultatif paritaire créé par décret de la Région Flamande

Missions :

Le SERR est le **lieu de concertation** et le service d'orientation de différentes organisations au niveau de la région.

Ses missions sont :

- Le **conseil**,
- La défense et la protection des **initiatives** de différentes autorités **en matière d'emploi** ;
- De porter une attention spécifique aux groupes à risques.

Composition :

- Un Président,
- 8 représentants des **Organisations syndicales** ;
- 8 représentants des **Organisations patronales** ;
- Le Directeur de la Direction régionale du VDAB ;
- Des représentants des **organismes d'insertion et d'orientation**.